

R. Par. 27. mars. 1663.

À la Maj<sup>te</sup> ce 22. Mars 1663.

Monsieur. Je suis tres-marié de voir qu'il semble qu'enfin  
la Cour de France a determiné de nous prejudicier toujours,  
mesmes lors qu'elle croit remedir a nos plaintes. J'avois esperé  
que si le Roy vouloit desplaire sa bonté en faveur d'un homme  
qu'il n'en jugeroit pas digne, s'il le connoissoit, il auroit  
plu à Sa Maj<sup>te</sup> de se contenter de recommander son intérêt  
à la Tutelle, qui aussy bien luy a promis toute faveur, dont  
vous pouvez rendre de tres-vérifiables tesmoignages. Je vous  
prie de mettre toujours peine à procurer que cette clause  
qui nous est si nuisible, et sans exemple, puisse estre revo-  
quée; Car je ne scaurois encore me persuader que le Roy  
amateur de la justice soit bien informé de cette affaire,  
ou qu'il vouldust disposer de la sorte du bien et des Finan-  
ces particulieres d'un Prince qui n'est point son sujet.  
C'est encore un jeune Orphelin; Mais Dieu sera son  
protecteur.

Je suis

Monsieur,

vous me resuffocant  
à vous faire service  
Amu L'orange

*[Faint, illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*

*[Faint, illegible handwritten text, possibly a signature or address.]*





Monsieur

Monsieur Huygens, Bernier's Seig. & de  
Fuylessem, Beethem, Altrickland. &c.  
Premier Convoiler du Prince d'Orange,  
est son Depute' en Cour de France. &c.  
A Paris.



